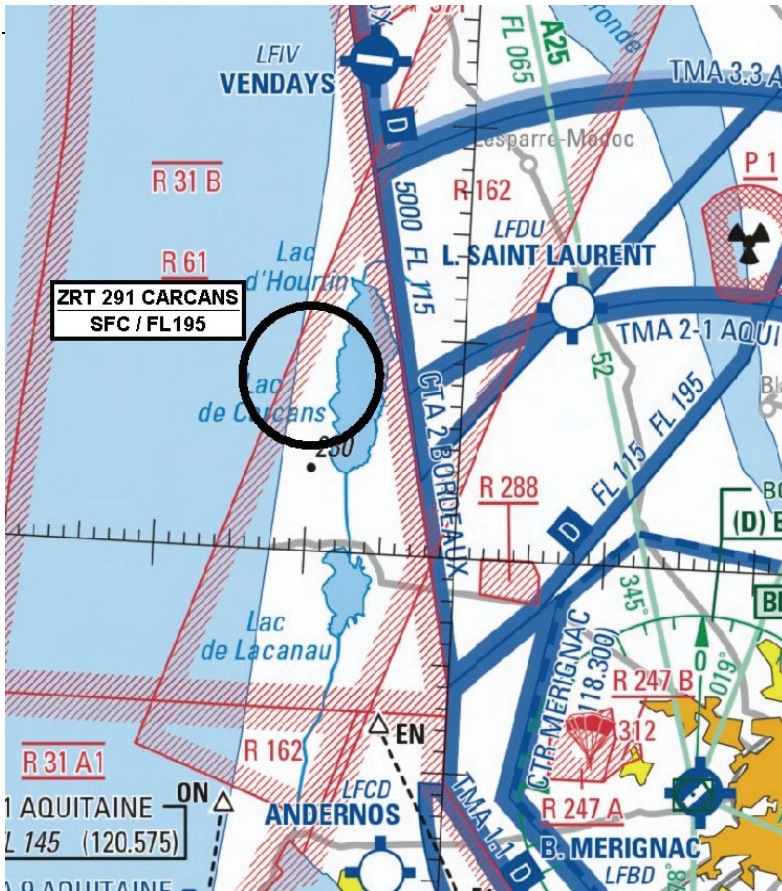


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) 291 Carcans (FIR : Bordeaux LFBB)
En vigueur : Du lundi 4 janvier 2021 au mercredi 21 avril 2021



Extrait carte SIA « France Sud » 1 / 1 000 000 édition 2020

ACTIVITE
Activités spécifiques Défense
DATES ET HEURES D'ACTIVITE
Possible activation H24 Activable par NOTAM avec préavis de 72 heures
ORGANISME GESTIONNAIRE
DGA EM site des Landes
INFORMATION DES USAGERS
CAZAUX APP : 119.600 MHz AQUITAINE INFO : 120.575 MHz BORDEAUX CTL : fréquence de contrôle
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs ayant préalablement obtenu l'autorisation du gestionnaire - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

cercle de 3.24 nm de rayon centré sur 45°08'05.00" N, 001°10'01.00" W

Limites verticales

SFC / FL195

ORGANISMES A CONTACTER

DGA EM site Landes

Téléphone : 05 58 82 22 40 ou 05 58 82 22 56